

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2025

Le 21 novembre 2025
RBR- VZC/ CA n° 04-2025

Présents			Daniel VALÉRO (Président), Geneviève FARINE, Christelle DAUDÉ, Maryse ULLOA, Annie CATTIER, Dominique BLANDIN et Annie VIRLOUVET
Absents			Benjamin TOGNI (excusé), Jean RUBIO
Pouvoir			Thomas VILCOT (a donné pouvoir à Daniel VALÉRO) Mireille BELLET SALIBA (a donné pouvoir à Maryse ULLOA) Ghislaine LIANNAZ (a donné pouvoir à Annie VIRLOUVET) Fabrice TOULIEUX (a donné pouvoir à Christelle DAUDÉ)

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de présents : 7
Nombre de votant : 11
Date de la convocation : Vendredi 24 octobre 2025

Monsieur Romain BELATTAR assure le secrétariat de la séance.

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu du CA du 26 septembre 2025

2025.04.01 Rapport d'orientation budgétaire - budget primitif 2026

Informations

Adoption du Compte rendu du CA du 26 septembre 2025

La présentation du compte rendu du 26 septembre 2025 appelle une observation de la part de monsieur Benjamin TOGNI au sujet des nouvelles dispositions des aides cantines.

Sa proposition d'annotation étant acceptée par l'ensemble des participants, **elle sera apportée au compte-rendu du CA du 26 septembre 2025.**

2025 04 01 - Rapport d'orientation budgétaire - budget primitif 2026

1 – Dispositions budgétaires

En application des articles L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants ainsi que leurs établissements publics administratifs sont tenus à un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Il s'accompagne d'un rapport dont le contenu est précisé par l'article D. 2312-3 du CGCT. Le rapport est formalisé dans les éléments qui sont présentés ci-après.

2 –Rétrospective 2021 – 2024 du budget du CCAS

La rétrospective 2021-2024 a pour but de retranscrire les principaux indicateurs de gestion tels que l'épargne brute, l'épargne nette et le financement global des investissements du CCAS. Il faut noter que le CCAS ne détient aucun encours de dette. Tous les investissements réalisés sur ces derniers exercices ont été autofinancés par l'épargne dégagée en section de fonctionnement, et notamment grâce à la subvention d'équilibre versée par la commune, qui constitue la principale recette de l'établissement.

Concernant ces indicateurs de gestion, en voici quelques définitions :

- épargne brute : il s'agit du surplus de recettes dégagé en fonctionnement et finançant les investissements réalisés par l'établissement. Elle se calcule en faisant la différence entre les produits et les charges réelles de fonctionnement ;
- épargne nette : il s'agit de l'épargne brute, nette des remboursements de l'annuité de la dette en capital. Le CCAS n'ayant aucune dette, l'épargne brute et l'épargne nette sont toujours équivalente ;
- besoin de financement ou reconstitution des fonds propres de l'établissement : il s'agit du résultat définitif de clôture de l'établissement, une fois comptabilisé les dépenses et les recettes d'investissement. Lorsque le résultat est positif, l'établissement voit ses fonds propres (excédents capitalisés) augmentés. Lorsqu'il est négatif, l'établissement finance ses investissements par l'utilisation de ses fonds propres ou, si ceux-ci sont insuffisants, par le financement bancaire.

<i>En milliers d'euros (chiffres arrondis)</i>	2021	2022	2023	2024	Évolution moyenne annuelle période
Produits de fonctionnement (A)	521	563	623	607	5,3 %
<i>Dont subvention communale</i>	410	455	475	476	5,1 %
Charges de fonctionnement (B)	526	547	616	582	3,4 %
<i>Dont charges à caractère général</i>	193	216	262	241	7,7 %
<i>Dont charges de personnel</i>	209	210	234	232	3,6 %
<i>Dont autres charges</i>	124	120	120	108	-4,4 %
Épargne brute (C = A – B)	-5	16	7	25	-
Remboursement capital dette (D)	0	0	0	0	-
Épargne nette (E = C – D)	-5	16	7	25	-
Dépenses réelles d'investissement (F)	2	10	3	0	-100 %
Recettes réelles d'investissement (G) (Hors 16 ; 1068 + cessions)	0	1	0	0	-
Financement par (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (H = E + G – F)	-7	7	5	25	-
Encours de la dette au 31/12	0	0	0	0	-

Les produits de fonctionnement sont en augmentation sur la période pour s'établir au 31 décembre 2024 à 607 milliers d'euros. La subvention versée par la commune est en augmentation, en moyenne annuelle, d'environ 5 %.

Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse moyenne sur la période de 3,4 % portée aussi bien par l'augmentation des charges à caractère général (7,7 %) que les dépenses de personnel (3,6 %).

Les autres charges qui correspondent aux subventions ainsi qu'aux secours et aides, sont en légères baisse.

Le CCAS réalise peu d'investissement : du matériel (classique et informatique) ainsi qu'un logiciel en 2022.

3 – Projection de l'exercice 2025

Il est proposé une projection de l'exercice 2025 qui sera confirmée, ou non, lors de la clôture des comptes au 31/12 de l'année, qui seront arrêtés lors du vote du compte administratif.

<i>En milliers d'euros (chiffres arrondis)</i>	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024 - 2025
Produits de fonctionnement (A)	563	623	607	572	-35,13
<i>Dont subvention communale</i>	<i>455</i>	<i>475</i>	<i>476</i>	<i>450</i>	<i>-25,41</i>
Charges de fonctionnement (B)	547	616	582	610	27,60
<i>Dont charges à caractère général</i>	<i>216</i>	<i>262</i>	<i>241</i>	<i>284</i>	<i>42,22</i>
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>210</i>	<i>234</i>	<i>232</i>	<i>217</i>	<i>-15,28</i>
<i>Dont autres charges</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	<i>108</i>	<i>109</i>	<i>0,67</i>
Épargne brute (C = A - B)	16	7	26	-37	-62,73
Remboursement capital dette (D)	0	0	0	0	0
Épargne nette (E = C - D)	16	7	26	-37	-62,73
Dépenses d'investissement (F)	10	3	0	3	2,71
Recettes d'investissement (G)	1	0	0	0	-0,07
Financement (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (H = E + G - F)	7	5	26	-39	-65,51
Encours de la dette au 31/12	0	0	0	0	0

Ces prévisions sont pessimistes, surévaluant les dépenses et actant des recettes avec prudence. Ce qui engendre un résultat fortement déficitaire. Celui-ci sera sans doute moindre lors de la clôture des comptes mais bien réel. Les CCAS n'ayant pas vocation à disposer de fonds inutilisés, l'exercice 2025 pourra résorber les excédents précédents.

Les charges de fonctionnement devraient être en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, le portage de repas auparavant effectué par un agent du CCAS est dorénavant réalisé par un prestataire.

Ceci engendre une augmentation des charges d'un peu plus de 40 000 euros qui ne se répercute pas de manière équivalente en baisse des dépenses de personnel.

Ces dernières seront donc en diminution pour la raison qui vient d'être évoquée tout en supportant tout de même le Glissement Vieillesse Technicité, qui augmente chaque année le coût du personnel. Il faut d'ailleurs préciser que l'État a décidé d'augmenter le taux des cotisations patronales en faveur de la retraite de 3 % par an durant 4 ans (de 2025 à 2028), ce qui engendre et continuera d'engendrer de manière automatique et obligatoire une augmentation des charges de personnel.

En 2025, du mobilier a été acheté en investissement notamment pour meubler les nouveaux locaux.

4 – Budget 2026

Les projections pour l'exercice 2026 sont les suivantes¹ :

¹ Les comparaisons se basent sur les données du budget primitif 2025 et non sur le budget total
CCAS de Genas
19, rue de la République
69740 Genas
Téléphone 04 72 47 11 27

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2025

- Charges de fonctionnement :
 - o Les charges à caractères général devraient augmenter de près de 4 % par rapport au budget primitif 2025 soit environ 12 000 euros. Cette augmentation est due à une augmentation générale des couts, que ce soit pour les repas, le portage de repas ou les animations.
 - o Les charges de personnel baisseront par rapport au BP 2025 car elles avaient été légèrement surévaluées
 - o Pour les autres charges, les subventions aux associations seront en baisse

- Recette de fonctionnement :
 - o Les produits des services à destination de la population seront proposés en très légère augmentation (+ 2 700 €).
Pour rappel, la principale recette étant celle réalisée au profit du portage des repas.

 - o La subvention versée par la ville sera proposée en baisse par rapport au budget primitif 2025 mais en hausse par rapport au budget total 2025. Elle sera ajustée probablement à la baisse lors du budget supplémentaire après reprise des résultats antérieurs.

- Investissement : les dépenses d'investissement inscrites ne sont pas fléchées à ce jour.
Concernant les recettes, seul de l'autofinancement obligatoire (amortissement) est prévu.

Sur la base de ces hypothèses, le budget 2026 et son évolution par rapport au budget primitif 2025 serait le suivant :

<i>En milliers d'euros (chiffres arrondis)</i>	BP 2025	BP 2026	Evol valeurs	Evol %
Produits de fonctionnement (A)	618	602	-16	-2,6 %
<i>Dont subvention communale</i>	496	477	-18	-3,8 %
Charges de fonctionnement (B)	614	600	-14	-2,4 %
<i>Dont charges à caractère général</i>	284	296	12	4,2 %
<i>Dont charges de personnel</i>	217	213	-4	-1,8 %
<i>Dont autres charges</i>	113	90	-23	-20,2 %
Épargne brute (C = A - B)	4	2.5	-1.5	-30,3 %
Remboursement capital dette (D)	0	0	0	-
Épargne nette (E = C - D)	4	2.5	-1.5	-30,3 %
Dépenses d'investissement (F)	4	3	-1	-32,1 %
Recettes d'investissement (G)	0	0	-0	-
Financement (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (H = E + G - F)	0	-0,5	-0,5	-
Encours de la dette au 31/12	0	0	0	-

– Les effectifs du CCAS

Le CCAS bénéficie de la mise à disposition de quatre agents de la commune dont trois sont employés à plein temps, le quatrième étant en temps partiel à 80 %.

Il s'agit des postes de responsable de structure ; de conseiller en économie sociale et familiale ; d'un adjoint administratif et d'un adjoint d'animation.

Pour rappel, le portage de repas est externalisé

Depuis 2024, le DGA Éducation, Solidarités et Vivre Ensemble est mis à disposition de la structure à hauteur de 10 % de son temps.

En plus de ces agents permanents, un adjoint du patrimoine réalisant des ateliers informatiques à hauteur de 60 heures annuellement est également mis à disposition.

Les dépenses de personnel (hors intermittents du spectacle) correspondent donc au remboursement à la ville des dépenses suivantes :

Type dépenses		BP 2026
Autres charges sociales	Autres charges sociales	5 727 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance 55 856 €	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	24 311 €
	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 292 €
	Cotisations aux caisses de retraites	30 253 €
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations 5 689 €	Autres impôts, taxes et versements assimilés	343 €
	Cotisations versées au F.N.A.L.	571 €
	Versement de transport	2 285 €
	Cotisations au CNFPT et au Centre De Gestion	2 490 €
Rémunération Titulaires 103 641 €	Autres indemnités - personnel titulaire	22 609 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire - Titulaire	1 260 €
	Rémunération principale titulaire	78 982 €
	SFT et indemnité de résidence Titulaire	790 €
Rémunérations contractuels 41 087 €	Rémunérations	32 623 €
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	7 206 €
	SFT et indemnité de résidence Contractuels	1 258 €
Total		212 000 €

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir discuté, délibéré, voté à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 et de la transmission du rapport ci-dessus.**

Informations

- **Colis de Noël :**

Pour l'année en cours, **447 colis simples** et **467 colis doubles** ont été commandés auprès du prestataire *Fleurons de Lomagne*. À titre de comparaison, en 2024, le CCAS avait commandé **390 colis simples** et **467 colis doubles**.

On observe ainsi une augmentation du nombre de personnes seules et une stabilité concernant les couples.

La distribution sera organisée durant la première semaine de décembre, selon les modalités habituelles.

Les TCL seront invités à participer à une matinée de distribution afin de tenir un stand d'information sur les transports en commun. Cette initiative vise à encourager l'usage des modes de transport doux et à lever les appréhensions liées à leur accessibilité.

- **Ville Amie des Aînés (VADA)**

Une réunion est programmée le 24 novembre.

Elle permettra de rassembler les Ambassadeurs VADA ainsi que les partenaires engagés dans la démarche.

Conformément aux principes du label VADA, la Ville et le CCAS encouragent leurs partenaires à contribuer aux projets et à apporter leur expertise, qu'ils soient seniors ou professionnels des services municipaux.

Cette rencontre sera également l'occasion de faire un point d'étape sur le plan d'action en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Le Président du CCAS



Daniel VALÉRO

